

ELENGY

Société Anonyme

11, avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ELENGY

Société Anonyme

11, avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de la société ELENGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELENGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans la note « Immobilisations corporelles » de la partie « Règles et méthodes comptables », votre société s'assure que les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés aux actifs industriels des terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses utilisées indiquées en Note 2 et nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses utilisées.
- Votre société constitue dans le cadre de ses activités une provision pour le démantèlement de ses terminaux méthaniers. Nous avons revu les hypothèses et les modalités de calcul de cette provision et nous avons vérifié que la note « Autres provisions pour risques et charges » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 1, 2 et 10 donnent une information appropriée.
- Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables », la valeur comptable des titres de participation pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité.

- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 10 et 13 décrivent le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et les contrats d'assurance souscrits pour y faire face ainsi que leur valorisation. Nous avons examiné les bases et modalités de calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2024

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of a handwritten signature in blue ink.

Nadia LAADOULI

Elengy

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2023

Sommaire

ETATS DE SYNTHESE	
Bilan Actif	2-3
Bilan Passif	4
Compte de résultat	5-6
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS	
PREAMBULE	8
REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	
Note 1 : Immobilisations	13
Note 2 : Amortissements	14
Note 3 : Stocks.....	15
Note 4 : Crédit-bail	15
Note 5 : Etat des créances	15
Note 6 : Dépréciations	16
Note 7 : Produits à recevoir.....	16
Note 8 : Charges constatées d'avance.....	16
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	
Note 9 : Capital social.....	17
Note 10 : Provisions	18
Note 11 : Etat des dettes.....	19
Note 12 : Charges à payer.....	19
Note 13 : Engagements de retraite.....	20
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	
Note 14 : Chiffre d'affaires.....	23
Note 15 : Autres achats et services extérieurs.....	24
Note 16 : Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises) transfert de charges.....	24
Note 17 : Résultat financier.....	25
Note 18 : Résultat exceptionnel.....	25
Note 19 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	25
Note 20 : Régime de l'intégration fiscale.....	26
Note 21 : Incidences des évaluations fiscales dérogatoires.....	26
Note 22 : Trésorerie.....	26
HORS BILAN	
Note 23 : Engagements hors bilan.....	27
Note 24 : Effectifs.....	28
Note 25 : Rémunération des organes de direction et d'administration.....	28
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	28
INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES	28

N.B. : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un léger écart au niveau des totaux ou variations.

Elengy

Etats de synthèse

Bilan Actif

BILAN ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	34 023 662	24 576 140	9 447 522	4 597 988
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	253 338		253 338	6 192 311
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	34 277 000	24 576 140	9 700 860	10 790 299
Actif de démantèlement	26 634 242	25 965 505	668 737	10 803 622
Constructions	17 399 676	8 779 700	8 619 976	8 408 703
Installations techniques, matériel et outillage industriels	823 006 376	607 541 415	215 464 960	205 790 487
Autres immobilisations corporelles	4 360 631	3 539 119	821 512	1 223 804
Immobilisations en cours	46 834 912		46 834 912	47 084 594
Avances et acomptes	1 902 577		1 902 577	0
TOTAL immobilisations corporelles	920 138 415	645 825 740	274 312 675	273 311 210
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	617 040 587		617 040 587	617 028 151
Créances rattachées à des participations	14 538 412		14 538 412	54 538 412
Autres titres immobilisés				
Prêts	21 589	1 971	19 619	46 452
Autres immobilisations financières	6 319		6 319	5 411
TOTAL immobilisations financières	631 606 907	1 971	631 604 936	671 618 426
	TOTAL (II)	1 586 022 321	670 403 850	915 618 472
Matières premières, approvisionnements	7 055 629	3 562 600	3 493 029	3 386 696
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	118 453		118 453	118 453
TOTAL Stocks	7 174 082	3 562 600	3 611 482	3 505 149
Avances et acomptes versés sur commandes	1 644 142		1 644 142	140 426
Clients et comptes rattachés	41 591 209		41 591 209	37 033 998
Autres créances	64 811 064		64 811 064	46 711 444
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	106 402 273		106 402 273	83 745 442
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 534 940		7 534 940	0
TOTAL Trésorerie	7 534 940		7 534 940	0
Charges constatées d'avance	769 800		769 800	3 711 172
	TOTAL (III)	123 525 237	3 562 600	119 962 637
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)	1 709 547 558	673 966 449	1 035 581 109	1 046 822 123

Bilan Passif

BILAN PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	132 202 620	132 202 620
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	191 360 701	233 360 701
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	13 220 262	13 220 262
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
TOTAL réserves	13 220 262	13 220 262
Report à nouveau	7 608 885	7 544 735
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	67 888 445	43 030 002
Subventions d'investissement	515 974	593 385
Provisions réglementées	107 445 031	101 045 588
TOTAL (I)	520 241 918	530 997 293
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques	2 643 654	
Provisions pour charges	74 065 027	95 280 552
TOTAL (III)	76 708 681	95 280 552
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	190 490	76 315
Emprunts et dettes financières divers	341 677 738	340 088 797
TOTAL dettes financières	341 868 228	340 165 112
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 643 814	2 113 370
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 414 317	39 892 404
Dettes fiscales et sociales	33 496 600	29 701 743
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 774 242	7 986 133
Autres dettes	1 433 310	685 517
TOTAL dettes d'exploitation	96 762 282	80 379 167
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	438 630 510	420 544 279
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)	1 035 581 109	1 046 822 123

Compte de résultat (1/2)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023			Exercice 2022
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens	0		0	19 456
Production vendue : Services	184 695 564		184 695 564	182 859 593
Chiffres d'affaires nets	184 695 564		184 695 564	182 879 048
Production stockée				
Production immobilisée			3 046 632	2 712 692
Subventions d'exploitation			231 834	143 534
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			7 919 669	6 065 101
Autres produits (1) (11)			790 950	59 686
Total des produits d'exploitation			196 684 648	191 860 062
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			21 929 072	3 540 199
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			166 532	-754 454
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			65 900 604	84 687 529
Impôts, taxes et versements assimilés			9 981 682	9 734 569
Salaires et traitements			32 292 029	27 522 620
Charges sociales (10)			14 019 410	14 727 163
- dotations aux amortissements			23 959 730	20 537 412
- dotations aux provisions			0	
Sur actif circulant : dotations aux provisions			574 966	1 204 033
Pour risques et charges : dotations aux provisions			449 180	5 558 812
Autres charges (12)			1 288 077	4 935 756
Total des charges d'exploitation			170 561 281	171 693 639
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			26 123 368	20 166 423
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations (5)			63 598 587	34 790 866
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	1 618
Autres intérêts et produits assimilés (5)			2 122 840	724 688
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			74 581	5 545
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			65 796 008	35 522 717
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées (6)			12 018 132	4 943 674
Différences négatives de change			545	2 599
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			12 018 677	4 946 274
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			53 777 331	30 576 444
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			79 900 699	50 742 867

* chiffres d'affaires nets : voir note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Compte de résultat (2/2)

COMPTE DE RESULTAT			Exercice 2023	Exercice 2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			77 411	418 702
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 266 487	7 823 533
Total des produits exceptionnels			2 343 898	8 242 235
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			192 694	423 650
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			8 665 929	8 056 487
Total des charges exceptionnelles			8 858 623	8 480 137
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			-6 514 725	-237 903
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			2 341 979	2 760 787
Impôts sur les bénéfices			3 155 549	4 714 176
TOTAL DES PRODUITS			264 824 554	235 625 014
TOTAL DES CHARGES			196 936 109	192 595 012
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			67 888 445	43 030 002

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

Guerre en Ukraine

Elengy est, et reste, particulièrement attentive aux conséquences du conflit russo-ukrainien sur le marché du GNL et du gaz en général en Europe. En date d'arrêté des comptes, Elengy n'a pas détecté d'élément susceptible d'engendrer un incident majeur dans ses transactions avec ses partenaires, elle demeure toutefois mobilisée pour analyser sans délai les éventuels impacts sur ses états financiers, qui découleraient de l'évolution de cette crise et ses conséquences sur le marché du gaz, à savoir d'éventuelles restrictions ou défaillances des approvisionnements en provenance de Russie.

CHIFFRES CLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois, comme celui de 2022.

Le total du bilan au 31 décembre 2023 est de 1 035 581 109 euros ; le total du bilan au 31 décembre 2022 était de 1 046 822 123 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2023 est un bénéfice de 67 888 445 euros ; le résultat net comptable de l'exercice 2022 était un bénéfice de 43 030 002 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Elengy est consolidée par le Groupe GRTgaz en intégration globale et n'a donc pas l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés. GRTgaz est lui-même intégré au comptes consolidés du Groupe Engie.

Les comptes annuels d'Elengy, présentés ci-après, sont établis en conformité avec les principes comptables prescrits par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n°2014-03 du Comité de la Réglementation comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers conduit Elengy à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour la provision pour démantèlement, les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 132 202 620 euros constitués de 13 202 262 actions d'un montant nominal de 10 euros chacune.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles et les durées d'usage admises fiscalement. L'ensemble des immobilisations est amorti selon le mode linéaire. Les principales durées sont rappelées dans la note 2.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont amortis sur une durée de 5 ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend les logiciels développés par l'entreprise. Ils sont amortis sur 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

L'application du règlement 2014-03 du PCG sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

La mise en place de l'approche par composants a touché l'ensemble des installations des terminaux méthaniers.

La dépréciation de la valeur des immobilisations résultant de l'usage ou du temps est constatée par l'application d'un **amortissement industriel**, calculé selon le mode linéaire pour toutes les immobilisations. Le calcul s'effectue sur les durées d'utilité de chaque nature de biens.

Une autre catégorie d'amortissement, dit « **amortissement dérogatoire** », est appliquée sur l'ensemble des biens hors actif mobile. Cet amortissement ne correspond pas à l'objet normal des amortissements pour dépréciation mais permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Il résulte d'une part du mode d'amortissement et d'autre part, de la durée d'amortissement - allongement des durées de vie des immobilisations pratiqué en 2005 pour amortir les biens sur une durée d'utilité plus proche de la durée de vie économique.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés au passif du bilan en « provisions réglementées » incluses dans les capitaux propres et au compte de résultat en « charges exceptionnelles ».

Les principales durées d'utilité comptable et d'usage fiscal sont indiquées en note 2.

Les coûts d'emprunts relatifs aux immobilisations en cours de construction ne sont pas comptabilisés en immobilisation dans les comptes annuels.

Un **actif de démantèlement** a été constitué en 2005 en application de l'avis n°2005-H du CNC datant du 6 décembre 2005.

GAZ TALON

Le gaz talon correspond au seuil minimum de gaz indispensable au fonctionnement des réservoirs de gaz GNL de chacun des sites.

Valorisé au prix moyen d'achat des prélèvements en nature les plus récents déterminé par année de constitution du gaz talon majoré de coûts de transport, il lui est appliqué un amortissement sur 40 ans, calculé selon le mode linéaire.

Il est comptabilisé dans le poste « installations techniques, matériel et outillage industriels ».

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Autres participations :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

En ce qui concerne les titres pour lesquels Elengy s'inscrit dans une logique de détention durable, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus.

Figurent dans ce compte les titres détenus par Elengy dans sa filiale Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Créances rattachées à des participations :

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles Elengy détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Figurent dans ce compte la créance long terme, prêt accordé à Fosmax LNG pour financer la construction du terminal méthanier de Fos-Cavaou.

STOCKS

Les stocks sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux. Ils sont évalués au coût d'acquisition. Les sorties de stocks sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable d'une catégorie de stock est inférieure à sa valeur établie selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, une dépréciation est constituée pour la différence.

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Ils comprennent les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'Etat et les certificats de réduction d'émission échangés contre une partie des quotas d'émission alloués par l'Etat.

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1er janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

BILAN GAZ

Le stock de GNL représente la différence entre les quantités de gaz prélevées forfaitairement sur les quantités déchargées et les consommations internes réelles des terminaux, pour l'essentiel pour la période allant du 1^{er} décembre N-1 à fin novembre N.

La différence entre les prélèvements en nature forfaitaires et les consommations internes réelles des terminaux méthaniers en N, entraîne un droit à restitution aux expéditeurs quand ces consommations sont inférieures aux prélèvements, comptabilisé en N sous forme d'une provision de stock de gaz à restituer pour un montant et des quantités correspondant au stock cumulé ; parallèlement en N, des avoirs à émettre et des avoirs à recevoir sont enregistrés en comptabilité pour constater les dettes et créances réciproques avec les expéditeurs en cas d'excédent ; ceci est sans impact sur le compte de résultat de l'exercice.

La régularisation comptable intervient sur l'exercice suivant en N+1.

Les prélèvements en nature forfaitaires sont valorisés mensuellement au prix Powernext pour le Point d'Echange Gaz Nord sur la période considérée, auquel est ajouté le terme de transport du gaz. Les consommations internes sont valorisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation. Elles comprennent également les factures à établir.

Le poste « clients » fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par créance estimée selon le risque d'impayé.

AUTRES CREANCES

Les autres créances sont composées des créances vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux, de l'Etat (taxe sur le chiffre d'affaires), du compte courant vis-à-vis de ENGIE et autres créances diverses.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre N. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles incluent notamment les provisions pour démantèlement des sites.

Ces provisions sont destinées à couvrir, à terme, le coût estimé de démantèlement, compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à certains ouvrages.

Les provisions pour démantèlement sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel « Actif de démantèlement ». Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Les provisions sont actualisées sur la durée courant jusqu'au démantèlement. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif de démantèlement s'avère inférieure à la mise à jour actuarielle de la provision, une dépréciation de l'actif sous-jacent est comptabilisée. Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Les coûts du démantèlement du terminal de Montoir de Bretagne ont fait l'objet d'une réévaluation en 2023, la provision a été ajustée en contrepartie de l'actif de démantèlement.

L'actif est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle courant jusqu'à la date de démantèlement. La provision est actualisée et une charge financière de désactualisation est alors constatée.

La société a retenu une hypothèse d'échéance de démantèlement de 2028 pour le terminal méthanier de Fos-Tonkin et pour le terminal méthanier de Montoir de Bretagne, l'échéance de démantèlement a été fixée à 2045 qui correspond à l'échéance de la convention d'occupation du terrain conclue avec le Grand Port Maritime de Nantes St Nazaire.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL D'ELENGY

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet 2000, Elengy inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,

rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy (cf. note 13).

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des revenus liés d'une part, aux prestations de regazéification et de rechargement dans le cadre de l'accès des tiers aux terminaux méthaniens (ATM) et d'autre part, à la refacturation des prestations d'exploitation et de maintenance réalisées par Elengy pour le compte de ses filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise.

Les prestations de regazéification et de rechargement sont valorisées conformément aux modalités d'application du tarif d'accès des tiers aux terminaux méthaniens (ATTM) fixé par délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) portant décision tarifaire et soumise à un possible refus motivé du Ministre pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il est destiné à couvrir les coûts de regazéification et inclut une rémunération du capital investi.

Le tarif ATTM6 est en application depuis le 1^{er} avril 2021 pour une durée de 4 ans, la révision partielle prévue à mi-période a été effectuée au 1^{er} avril 2023.

PRODUITS A RECEVOIR LIES A L'ACCES DES TIERS AUX TERMINAUX METHANIENS

La valorisation de l'accès des tiers aux terminaux d'un mois donné est facturée au début du mois suivant. En conséquence, un produit à recevoir est comptabilisé en fin de période pour matérialiser les prestations d'accès du mois réalisées et non facturées. Le montant est calculé à partir des quantités déchargées estimées ou réelles. Les produits à recevoir sont repris le mois suivant lorsque les facturations définitives sont produites.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, pour Elengy principalement l'amortissement dérogatoire, plus marginalement les résultats sur cession d'immobilisations ou tout retrait d'immobilisations considérées comme n'étant plus justifiées.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2022 et 2023 sont comparables du point de vue des méthodes comptables.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 : Immobilisations brutes

Actif Immobilisé	Au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Ajustement	Transfert	Au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	32 439 564	1 911 029	- 257 182,46	-	183 589	34 277 000
Concessions, brevets, droits similaires	26 247 253		(257 182)		8 033 591	34 023 662
Immobilisations incorporelles en-cours	6 192 311	1 911 029			(7 850 002)	253 338
Immobilisations corporelles	900 694 675	37 269 287	(2 526 093)	(15 115 866)	(183 589)	920 138 415
Terrains & Agencements						
Constructions	16 623 864		(38 548)		814 360	17 399 676
Actif de démantèlement	35 808 580			(9 174 338)		26 634 242
Installations techniques, matériel et outillages industriels	796 903 325	87 168	(2 369 334)	(5 941 528)	34 326 745	823 006 376
Autres immobilisations corporelles	4 274 312	107 080	(118 210)		97 450	4 360 631
Immobilisations en-cours	47 084 594	35 172 462			(35 422 144)	46 834 912
Avances et acomptes	0	1 902 577				1 902 577
Immobilisations financières	671 620 396	16 036,19	(40 029 526)	0	-	631 606 907
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-					-
Titres de participation	617 028 151	12 436				617 040 587
Créances rattachées à des participations	54 538 412		(40 000 000)			14 538 412
Autres titres immobilisés	-					-
Prêts	48 423		(26 834)			21 589
Autres immobilisations financières	5 411	3 600	(2 692)			6 319
TOTAL	1 604 754 635	39 196 353	(42 812 801)	(15 115 866)	-	1 586 022 321

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées de logiciels et projets informatiques.

L'**actif de démantèlement** diminue globalement par rapport à 2022 de 9 174 338 euros suite à la révision des taux d'actualisation et des taux d'inflation (cf note 10). A fin 2023, l'actif de démantèlement de Montoir s'élève à 7 805 860 euros, celui de Tonkin à 18 186 382 euros. La valeur des actifs sous-jacents a été réduite à hauteur de 5 941 528 euros en contrepartie de l'actualisation de la provision pour démantèlement au passif.

Les **installations techniques, matériels et outillages industriels** sont principalement composés de réservoirs, d'appointements, de canalisations et vannes, d'installations de regazéification, de compresseurs, d'installations électriques, de systèmes de surveillance et de contrôle commande, de différents circuits d'eau et de purge, de bâtiments GNL et de génie civil.

Les installations techniques incluent également le «**gaz talon**» correspondant au stock minimum de gaz nécessaire à l'exploitation du terminal et à la sécurité des équipements. Le gaz talon est complètement amorti au 31/12/2023.

L'augmentation des différents postes de l'actif par rapport à l'exercice précédent correspond pour l'essentiel aux travaux de maintenance réalisés sur les sites de Montoir de Bretagne et de Fos Tonkin.

L'augmentation des immobilisations en cours de 37 083 491 euros résulte pour l'essentiel des projets relatifs à la rénovation du terminal Montoir de Bretagne et dans une moindre mesure à la migration sur le nouveau SAP S4/HANA,

Les **immobilisations financières** incluent principalement les titres de participation de la société Fosmax LNG et les titres de participation de la société Elengy Hub & Expertise.

Note 2 – Amortissements et provisions d’actifs

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	21 649 265	2 991 464	64 590	24 576 140
Concessions, brevets, droits similaires	21 649 265	2 991 464	64 590	24 576 140
Immobilisations corporelles	627 383 465	20 868 418	2 426 143	645 825 740
Terrains & Agencements				
Constructions	8 215 161	603 087	38 548	8 779 700
Installations techniques, matériel et outillages industriels	591 112 838	18 700 663	2 272 086	607 541 415
Actif démantèlement	25 004 958	960 547		25 965 505
Autres immobilisations corporelles	3 050 508	604 120	115 509	3 539 119
Immobilisations financières	1 971	0	0	1 971
Prêts	1 971			1 971
TOTAL	649 034 701	23 859 882	2 490 733	670 403 850

La diminution de 2 490 733 euros correspond essentiellement à la sortie d’éléments de l’exploitation.

Principales catégories d'immobilisation et leurs durées :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Durées d'utilité	Durées d'usage
GNL - réservoirs	40 ans	15 ans
Electricité - postes électriques	20 ans	15 ans
Bâtiment GNL	30 ans	15 ans
GNL génie civil	30 ans	15 ans
Regazéification - lignes	25 ans	15 ans
Regazéification - filtres	40 ans	15 ans
Circuit purge HP - canalisations	25 ans	15 ans
Déversoir - canalisation	40 ans	15 ans
Cellule compression gaz	30 ans	15 ans
Appontement	20 ans	15 ans
Odorisation - cuves et pompes	30 ans	15 ans
Actif de démantèlement	spécifique	spécifique

Les dotations aux amortissements nettes de reprises, s’analysent ainsi :

Dotations aux Amortissements	31/12/2023	Au 31/12/2022
Dotation aux amortissements linéaires	22 999 183	19 929 162
Dotation aux amortissements actif de démantèlement	960 547	608 250
Dotation aux amortissements dégressifs		
Dotation aux amortissements exceptionnels	-99 848	
Dotation aux amortissements dérogatoires nette de reprises	6 399 443	232 954

Pour rappel : En 2022 la dotation aux amortissements dérogatoires nette de reprises avait subi une baisse conséquente principalement due à la reprise des amortissements dérogatoires cumulés, à hauteur de 3 731 529 euros, au titre des frais d’acquisition des titres de participations.

Note 3 – Stocks

Stocks	A l'ouverture 01/01/2023	Variations	A la clôture 31/12/2023
Stocks et en-cours	7 011 721	43 907	7 055 629
Dépréciation matières et fournitures consommables	(3 625 025)	62 426	(3 562 600)
Stock en dépôt chez un tiers	118 453	-	118 453
GNL en réservoir	1 784 879	8 755 046	10 539 925
GNL à restituer	(1 784 879)	(8 755 046)	(10 539 925)
TOTAL	3 505 149	106 333	3 611 482

Les **stocks et en-cours** sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux.

Le **GNL en réservoir** correspond à la part de prélèvement en nature n'ayant pas été autoconsommée par les terminaux et qui doit être restituée aux expéditeurs (GNL restituable).

Note 4 - Crédit-bail

Elengy n'a pas de biens immobiliers, ni mobiliers acquis en crédit-bail.

Note 5 - Etat des créances

Etat des Créances au 31 décembre 2023	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	14 566 320	21 589	14 544 731
Créances rattachées à des participations	14 538 412		14 538 412
Prêts	21 589	21 589	-
Autres immobilisations financières	6 319	-	6 319
Actif circulant & charges constatées d'avance	107 172 073	107 172 073	-
Clients et comptes rattachés	41 591 209	41 591 209	-
Personnel	12 340	12 340	-
Organismes sociaux	4 474	4 474	-
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	9 064 082	9 064 082	-
Autres	55 730 168	55 730 168	-
Charges constatées d'avance	769 800	769 800	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	1 644 142	1 644 142	-
TOTAL	123 382 535	108 837 805	14 544 731

- Actif immobilisé

Les **créances rattachées à des participations** de 14 538 412 euros correspondent au prêt accordé à Fosmax LNG pour le financement du terminal méthanier de Fos Cavaou.

- Actifs circulants et charges constatées d'avance

Le poste « **Autres** » de 55 730 168 euros, est composé essentiellement du compte courant financier vis-à-vis de ENGIE FINANCE SA.

Note 6 – Dépréciations

Nature des Dépréciations	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2023
Actif de démantèlement	842 000	0	0	842 000
Immobilisations	0	99 848	0	99 848
Stocks et en-cours	3 625 025	10 017	72 443	3 562 600
Comptes de tiers et prêts	1 971			1 971
Clients et comptes rattachés	673 682	564 948	1 238 631	0
TOTAL	5 142 678	674 813	1 311 074	4 506 418

Provisions pour dépréciation de l'actif de démantèlement

Dépréciation de l'actif de démantèlement du site de Tonkin en 2021, sans impact résultat suite à changement d'estimation de la provision pour démantèlement pour 842 000 euros.

Provisions pour dépréciation ses stocks

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Provisions pour dépréciation des créances clients.

Reprise de la provision pour dépréciation de la créance, suite au dénouement du litige avec le client.

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à Recevoir	2022	2023
Clients et comptes rattachés	18 297 193	18 153 372
Autres créances	346 917	3 992 700
TOTAL	18 644 110	22 146 072

Les produits à recevoir du poste clients et comptes rattachés concernent principalement des prestations relatives à l'Accès des Tiers aux Terminaux Méthaniers et des prestations d'exploitation maintenance pour Fosmax LNG et Elengy Hub Expertises.

Note 8 – Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2022	2023
Charges constatées d'avance	3 711 172	769 800
TOTAL	3 711 172	769 800

Fin 2023, les charges constatées d'avance correspondent aux charges d'assurance du premier semestre 2024. Fin 2022 ce poste présentait pour 3 143 500 euros la ristourne « Trafic de GNL » sur le montant de la redevance annuelle de la location du terrain à Montoir.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social au 31 décembre 2023 = 132 202 620 euros

Le montant du capital social d'Elengy s'élève à 132 202 620 euros au 31/12/2023. Il n'a pas varié entre 2022 et 2023.

Tableau des variations des capitaux propres (en euros)	2023
Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice 2023	530 997 293
Variation du capital en cours d'exercice	
Variation des primes d'émission	(42 000 000)
Variation des primes d'apport	
Variation des réserves, report à nouveau	64 150
Variation de la réserve légale	-
Variation des provisions réglementées	6 399 442
Variation du résultat	24 858 443
Variation acomptes sur dividendes	-
Variation sur subvention d'investissement	(77 411)
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2023 avant Assemblée Générale Ordinaire	520 241 918
Dividendes distribués durant l'année 2023	42 965 852

La prime d'émission diminue de 42 000 000 euros au titre de la part remboursée aux actionnaires suite à la décision de l'AG d'approbation des comptes 2022.

Les provisions réglementées (amortissements dérogatoires) augmentent de 6 399 442 euros.

La variation des subventions correspond à des subventions d'investissement reçues sur des projets de développement.

Le résultat de l'exercice augmente de 24 858 443 euros par rapport au résultat 2022.

Note 10 - Provisions

Nature des Provisions	Au 31/12/2022	Dotations	Reprises Utilisées	Ajustement	Au 31/12/2023
Provisions réglementées	101 045 588	8 665 929	(2 266 487)	-	107 445 031
Provisions pour reconstitution des gisements miniers ou pétroliers	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	101 045 588	8 665 929	(2 266 487)	0	107 445 031
Dont majoration exceptionnelle de 30%	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	95 280 552	3 136 365	(6 592 370)	(15 115 866)	76 708 681
Provisions pour litiges	35 175	0	0	0	35 175
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions relatives au personnel	8 239 192	449 180	(724 635)	0	7 963 738
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-
Provision pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	87 006 185	2 687 185	(5 867 735)	(15 115 866)	68 709 768
TOTAL	196 326 140	11 802 294	(8 858 857)	(15 115 866)	184 153 711

Les **provisions relatives au personnel** incluent notamment les rentes accident du travail, invalidité et maladies professionnelles (cf.détail en note 13).

Les **Autres provisions pour risques et charges** incluent essentiellement la provision pour démantèlement des installations des terminaux méthaniers de Fos Tonkin et de Montoir de Bretagne, ainsi qu'une provision pour charge relative au stock de gaz négatif de Montoir de Bretagne.

Le montant de la reprise concerne la provision pour stock de gaz négatif.

L'ajustement concerne la provision pour démantèlement et correspond à hauteur de +6,7 millions à la réévaluation de la provision de Montoir de Bretagne, et pour -21,8 millions aux impacts de la révision des taux de d'actualisation et des taux d'inflation. Au 31 décembre 2023, les impacts de la révision actuarielle ont été enregistrés à hauteur de -5,9M€ en contrepartie d'une diminution de la valeur des actifs sous-jacents.

	31/12/2022	31/12/2023
TONKIN		
Taux actualisation	2,33%	2,70%
Taux d'inflation	2,13%	2,15%
MONTOIR		
Taux actualisation	3,95%	6,16%
Taux d'inflation	2,13%	2,15%

Note 11 - Etat des dettes

Etat des Dettes au 31 décembre 2023	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	190 490	190 490	-	-
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	190 490	190 490		
Dettes financières diverses	341 677 738	5 590 858	336 086 880	0
Divers	341 677 738	5 590 858	336 086 880	
Associés comptes courants				
Fournisseurs	60 188 559	60 188 559	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 414 317	46 414 317		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	13 774 242	13 774 242		
Dettes fiscales & sociales	33 496 600	33 496 600	-	-
Personnel, organismes sociaux, prélèvements à la source	24 243 144	24 243 144		
Etat, impôt sur les bénéfices	3 156 061	3 156 061		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	4 149 074	4 149 074		
Obligations cautionnées				
Quotas d'émission CO2 à restituer à l'Etat				
Autres	1 948 320	1 948 320		
Autres dettes	1 433 310	1 433 310	-	-
Autres	1 433 310	1 433 310		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	1 643 814	1 643 814		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garanti				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	438 630 510	102 543 630	336 086 880	0

Les **Dettes financières diverses** correspondent principalement au financement par le Groupe ENGIE de la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou via Fosmax LNG (124,6 millions d'euros), au financement des investissements d'Elengy (113,0 millions d'euros), au financement de l'acquisition de la participation de TGEHF (27,5%) dans Fosmax (48,5 millions d'euros) et à une ligne de crédit de 50 millions d'euros souscrite en 2017. Elles comprennent également les dépôts de garanties reçus dans le cadre des contrats d'accès aux terminaux méthaniers (3,2 millions d'euros).

Le poste **Personnel, organismes sociaux, prélèvements à la source** comprend notamment les charges à payer au titre de l'estimation de la participation 2023 à verser en 2024, une estimation des charges relatives à la rémunération de la performance et de la contribution des cadres ou RPCC au titre de l'exercice 2023, à verser en 2024, les congés payés acquis, non pris ou non échus, le Compte Epargne Temps ainsi que les dettes et charges à payer vis-à-vis des organismes sociaux.

Le poste **Autres dettes** comprend principalement à des charges à payer diverses.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan

Charges à Payer	2022	2023
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	844 300	2 433 240
Emprunts & dettes financières diverses		
Fournisseurs	38 202 045	49 945 590
Dettes fiscales & sociales	24 716 910	21 704 021
Autres dettes	102 364	0
TOTAL	63 865 619	74 082 851

Note 13 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'Elengy

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux Elengy	31/12/2022	31/12/2023
Retraites	19 616 957	20 529 903
Départs volontaires des effectifs (DVE)	-	-
Retraites et DVE	19 616 957	20 529 903
Indemnités de fin de carrière	3 225 708	3 110 985
Indemnités de secours immédiat	3 168 554	2 978 867
Avantage en nature énergie (ANE)	55 314 015	53 233 683
Indemnité compensatrice de frais d'études (ICFE)	70 144	59 658
Indemnités de congés exceptionnels (ICE)	986 102	938 884
Compte épargne jours retraite	938 598	1 032 875
Total Avantages Post Emploi	60 477 413	58 243 967
Rentes AT/MP	3 274 504	2 937 099
Invalidité (hors invalidité suite à IT)	1 694 087	1 757 374
Incapacité temporaire (longues maladies)	-	-
Invalidité suite incapacité temporaire	-	-
Médailles du travail	709 091	732 271
Aide bénévole amiante	104 339	91 537
Total Avantages long terme	5 782 021	5 518 281
Total Engagements bruts	89 102 099	87 403 136
dont provisionnés dans les comptes sociaux	6 768 123	6 457 165
dont faisant l'objet de contrats d'assurance	28 084 394	29 143 420

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n°2005-322 du 5 avril 2005, soit pour ENGIE SA 3,25% des engagements «droits spécifiques passés» de l'ensemble des entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières d'Elengy à compter du 1^{er} janvier 2008

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1^{er} janvier 2005, les obligations financières de Elengy sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO.

- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;

- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, à compter du 1^{er} janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements d'Elengy sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des «unités de crédit projetées», repose sur des lois de projection portant notamment sur les salaires de fin de carrière, les âges de départ à la retraite, l'évolution des effectifs de retraités et les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- évaluation sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- détermination pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou, s'agissant des régimes ex-Suez, pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2023 est de 3.55 % contre 3.72% au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, les engagements au titre des retraites s'élèvent à 20,5M€ euros dont 1,0M€ au titre de l'impact de la réforme des retraites, ces engagements sont couverts par des contrats d'assurance valorisés à hauteur de 25,2 M€ euros.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière,
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - le régime des capitaux décès,
 - le régime aide aux frais d'études ;
- Avantages à long terme :
 - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail,
 - l'aide bénévole amiante.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements. Les avantages postérieurs à l'emploi ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3.54 % au 31 décembre 2023 contre 3.73 % au 31 décembre 2022. Les autres engagements ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3.43 % au 31 décembre 2023, contre 3.92% au 31 décembre 2022.

1. Les avantages postérieurs à l'emploi

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé «Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE SA facture à Elengy le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement d'Elengy lié à l'avantage accordé aux salariés (actifs et inactifs) au titre de la période de retraite correspond à la valeur actuelle probable de l'énergie fournie aux salariés pendant la phase de retraite et est évalué sur la base du coût de revient de l'avantage consenti, déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux salariés. A cet élément s'ajoute la soulte représentant le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.

Au 31 décembre 2023, les engagements au titre de l'avantage énergie et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à 58 243 967 euros (Avantage en nature énergie, Secours immédiat, Indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes, Indemnités congés exceptionnels, Compte épargne jours retraite).

2. Les avantages à long terme

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droits d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle. Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2023, les engagements au titre des avantages long terme sont évalués à 5 518 281 euros (rentes accidents de travail et maladies professionnelles, invalidité, incapacité temporaire, invalidité suite incapacité temporaire, médailles du travail, aide bénévole amiante).

3. Les indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite

Suite à la modification du régime des IEG intervenue le 1^{er} juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent dorénavant lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».

Au 31 décembre 2023, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des indemnités de mise à la retraite sont évalués à 3 110 985 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés au 31 décembre 2023 à hauteur de 3 910 856 euros.

C - PROVISIONS

- Une partie des engagements sociaux est enregistrée dans les comptes annuels. Ainsi, une provision totale estimée à 6 457 165 euros au 31 décembre 2023 a été établie au titre :
- des pensions d'invalidité, des rentes accidents du travail et maladies professionnelles et de l'aide bénévole amiante,
- des congés exceptionnels de fin de carrière,
- des médailles du travail.

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite d'Elengy sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Aucun versement n'a été effectué en 2023 sur ces fonds assurantiels en couverture des droits spécifiques retraites et indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite, tandis que des retours de fonds correspondant aux prestations payées ont été effectués pour un montant de 1 040 000 euros.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2023 est de 29 143 420 euros dont 25 232 564 euros concernent les retraites et 3 910 856 euros concernent les indemnités de fin de carrière.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements de retraites est de +3.59 %.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements d'indemnités de fin de carrière est de +3.42 %.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (montant HT)	2022	2023
Production vendue de biens	19 456	82 441
Accès des tiers aux terminaux	88 096 145	93 002 781
Accès des tiers aux terminaux, prélèvement en nature	30 403 748	13 686 861
Prestations de services tertiaires	41 101	0
Prestations interfaces techniques	238 386	2 939 933
Prestations expertise et services	60 908 427	74 043 458
Autres prestations	0	0
Autres recettes	3 171 785	940 090
TOTAL	182 879 048	184 695 564

* Chiffre d'affaires : voir également note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- **des prestations d'Accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM).**
- **des prélèvements en nature** qui correspondent de façon réciproque aux achats de gaz forfaitaires aux clients expéditeurs (0,3 % des quantités déchargées sur le terminal de Montoir et 0,5 % sur le terminal de Fos-Tonkin) utilisés sous forme d'autoconsommations pour le fonctionnement des installations des terminaux.
- **des prestations d'interfaces techniques**, qui concernent essentiellement les opérations relatives aux contrats d'odorisation du gaz, de comptage et de contrôle des caractéristiques du gaz réalisées pour la société GRTgaz.
- **des prestations d'expertise et services** qui correspondent principalement aux opérations d'exploitation et de maintenance réalisées pour le compte des filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise. Ce poste comprend également les prestations de mise à disposition de personnel à Fosmax LNG et les prestations d'expertise technique réalisées par Elengy pour le compte de Fosmax LNG ou d'autres partenaires d'Elengy.
- **d'autres recettes** qui comprennent notamment les échanges de thermies entre le terminal de Fos-Tonkin et un tiers ; le terminal fournit ainsi du froid à un tiers qui fournit de la chaleur pour la regazéification du GNL.

Note 15 – Autres achats et services extérieurs

	2022	2023
Achats non stockés de matières et fournitures	52 132 028	24 688 993
Frais accessoires d'achat	-22	0
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	-28	-26
Sous traitance	0	92
Locations	3 185 302	3 927 400
Charges locatives	330 232	252 206
Entretien et réparations	10 337 371	12 742 484
Primes d'assurance	1 957 332	1 226 216
Etudes et recherches	1 481 325	2 094 542
Services extérieurs divers	197 711	268 808
Personnel extérieur à l'entreprise	1 740 888	2 679 467
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	507 699	1 045 843
Publicité, publications, relations publiques	178 933	178 198
Transports de biens et transports collectifs du personnel	73 705	1 021 176
Déplacements, missions et réceptions	630 365	1 136 282
Frais postaux et de télécommunications	52 908	47 144
Services bancaires et assimilés	7 685	8 649
Autres services extérieurs divers	11 874 095	14 583 133
TOTAL	84 687 529	65 900 604

La variation des achats non stockés s'explique principalement par la baisse des coûts de l'énergie.

Note 16 – Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) et transfert de charges

Dotations aux amortissements	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Dotation aux amortissements linéaires	(19 929 162)	(22 999 183)
Dotation amortissement actif démantèlement	(608 250)	(960 547)
TOTAL	(20 537 412)	(23 959 730)

Toutes les immobilisations d'Elengy sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire.

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(411 404)	(449 180)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	1 697 880	724 635
Provisions relatives aux clients (<i>dotations</i>)	(1 183 728)	(564 948)
Provisions relatives aux clients (<i>reprises</i>)	2 855 563	1 238 631
Provisions relatives aux autres risques (<i>dotations</i>)	(5 147 408)	0
Provisions relatives aux autres risques (<i>reprises</i>)	1 443 392	5 867 735
Dépréciation des stocks (<i>dotations</i>)	(20 305)	(10 017)
Dépréciation des stocks (<i>reprises</i>)	37 162	72 443
TOTAL	(728 848)	6 879 298

Transferts de charges	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Transferts de charges	31 104	16 225
TOTAL	31 104	16 225

Le poste transfert de charges comprend sur 2023 des frais liés au personnel ainsi que des indemnités d'assurance reçues.

Note 17 - Résultat financier

	Charges 2023	Produits 2023	Net 2023	Net 2022
Revenus des titres de participation	0	62 879 123	62 879 123	34 790 866
Intérêts, charges et produits assimilés	(9 296 629)	2 842 304	(6 454 325)	(1 926 519)
Arrondis de conversion	(34 318)	0	(34 318)	(320)
Charges désactualisation - Démantèlement	(2 687 185)	0	(2 687 185)	(2 290 530)
Résultat de change	(545)	74 581	74 036	2 946
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	0	0	0	0
TOTAL	(12 018 677)	65 796 008	53 777 331	30 576 444

Les revenus des titres de participation correspondent à la distribution d'un dividende des filiales d'Elengy détenues à 100 %, pour un montant de 62 622 263 euros de Fosmax LNG et d'un montant de 256 860 euros d'Elengy Hub & Expertises

Charges de désactualisation sur les provisions pour démantèlement (cf. note 10).

Note 18 – Formation du Résultat Exceptionnel

	Charges 2023	Produits 2023	Net 2023	Net 2022
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(192 694)		(192 694)	(414 063)
Cessions d'immobilisations financières				
Amortissements dérogatoires	(8 665 929)	2 266 487	(6 399 443)	(232 954)
Autres dotations et reprises exceptionnelles				212 970
Autres		77 411	77 411	196 144
TOTAL	(8 858 623)	2 343 898	(6 514 725)	(237 903)

Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles résultent de la mise hors exploitation d'immobilisations ou du passage en coûts échoués des projets sur Montoir de Bretagne et Fos Tonkin.

Le poste Autres correspond principalement en 2023, à la quote-part de subvention virée en résultat.

Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	26 123 368	(127 214)	6 688 328
Résultat financier	53 777 331	(57 682 954)	(1 008 627)
Résultat exceptionnel	(6 514 725)	0	(1 682 428)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes			
Réserve spéciale de participation	(2 341 979)	(681 000)	(780 684)
Impôt sur les sociétés			(61 039)
TOTAL	71 043 994	(58 491 169)	3 155 549

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 est de 25,82%. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

Le montant de l'IS au 31 décembre 2023 est de 3 155 549 euros ; il inclut une régularisation d'IS sur l'exercice 2022 de 512 euros.

Les réintégrations concernent principalement les charges de démantèlement (amortissements et désactualisation) 2023, de Montoir de Bretagne, considérées comme non déductibles en globalité, une partie des charges de démantèlement de Fos Tonkin suite à la vérification de comptabilité de 2020, ainsi que la provision pour participation des salariés au titre de 2023 versée en 2024.

Les déductions représentent essentiellement le paiement d'un dividende de Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertises et la reprise de provision pour participation des salariés 2022 versée en 2023.

Le poste impôt sur les sociétés de 61 039 euros intègre les régularisations d'impôts antérieurs mentionnés ci-dessus, et les crédits d'impôts famille et mécénats pour (60 526) euros.

Note 20 – Régime de l'intégration fiscale

Elengy SA fait partie du périmètre fiscal de GRTgaz depuis le 1^{er} janvier de 2022.

La convention d'intégration fiscale prévoit, dans son article 1, le principe de neutralité fiscale. Elengy SA constatera dans ses comptes, pendant toute la durée d'appartenance au groupe fiscal, une charge d'impôt sur les bénéfices égale à l'impôt qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	2022	2023
Résultat net de l'exercice	43 030 002	67 888 445
Participation des salariés	2 760 787	2 341 979
Impôts sur les bénéfices	4 714 176	3 155 549
Résultat comptable avant impôts	50 504 965	73 385 973
Variation des prov. Réglementées	232 954	6 399 443
Résultat hors impôts et dérogatoire	50 737 919	79 785 416

Note 22 – Trésorerie

	2022	2023
Disponibilités	0	7 534 940
Solde créditeur de banque et concours	(76 315)	(190 490)
Trésorerie courante	(76 315)	7 344 449

Le solde du compte courant d'Elengy dans les livres du Groupe figure en Autres dans les actifs circulants (cf note 5).

Note 23 – Engagements hors bilan

Etat des engagements donnés et reçus	31/12/2022	31/12/2023	dont part à moins d'un an	dont part de un à cinq ans	dont part à plus de cinq ans
Engagements donnés					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties donnés	40 408 588	71 850 826	3 322 969	68 522 260	5 597
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Autres engagements donnés	4 992 554	4 992 554	642 130		4 350 424
TOTAL*	41 798 874	76 843 380	3 965 099	68 522 260	4 356 021
Engagements reçus					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties reçus	18 840 341	18 840 341	18 840 341		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Engagements reçus - Quotas d'émission de GES alloués			-	-	
Autres engagements reçus	55 622 756	57 366 899	4 718 608	3 732 125	48 916 166
TOTAL*	74 463 095	76 207 240	23 558 949	3 732 125	48 916 166

* hors CRCP

Les avals, cautions et garanties donnés concernent les engagements sur commandes d'investissements et d'exploitation.

Les autres engagements donnés sont pour garantir des obligations liées aux conventions d'occupation du domaine public y compris les redevances dues (échéance à un an).

Les engagements reçus correspondent aux garanties financières reçues de clients au titre des contrats ATTM ainsi que celles reçues des fournisseurs en garantie de la bonne fin des travaux d'investissement.

Les engagements accordés au personnel sont détaillés en note 13.

Compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) :

Le CRCP est un compte fiduciaire qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs au cours des périodes tarifaires suivantes. Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Dans la proposition tarifaire ATTM6 (délibération CRE du 07 janvier 2021), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires de capacités de gazéification, couverts à 75 % ;
- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires au titre du service de rechargement de bateaux, couvert à 75 % ;
- les charges de capital supportées par les opérateurs, couvertes à 100 % ;
- les charges et produits d'énergie (électricité et quotas de CO2) couverts à 80 % ; (à 90% suite à la révision tarifaire mi-période du 19 janvier 2023, en application depuis le 1^{er} avril 2023);
- les revenus liés au service d'accès au point d'échange GNL, couverts à 50 % par le CRCP.

La CRE a également introduit dans le cadre de l'ATTM6, les nouveautés suivantes :

- pour les charges d'exploitation, l'écart entre le taux d'inflation prévisionnel retenu par la CRE et l'inflation réellement constatée est couvert à 100% par le CRCP.
- pour la période tarifaire ATM6, les montants de R&D non dépensés sur la période seront restitués via le CRCP, les dépassements resteront à la charge de l'opérateur ;
- Concernant le terminal de Montoir, les montants associés à des maintenances présentées dans le dossier tarifaire qui n'auront pas été mis en œuvre pendant la période tarifaire seront à restituer au travers d'un montant inscrit au solde du CRCP.

L'estimation du montant du CRCP à restituer à fin 2023 s'élève à + 8,6 MEUR dont + 9,1 MEUR constitués au titre de l'année 2023.

Note 24 – Effectifs

Le nombre d'agents statutaires au 31 décembre 2023 est de 406 contre 398 en 2022.

2023	Salariés statutaires	Salariés mis à disposition	Total
Agents statutaires	406	0	406

L'effectif moyen payé en 2023 s'élève à 392 contre 382 agents en 2022.

Note 25 – Rémunération des organes de direction et d'administration

En €	31/12/2022	31/12/2023
Organes d'administration (1)	33 360	26 940
Organes de direction (2)	-	-

(1) Montant des jetons de présence attribués au titre de l'exercice, charges incluses

(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R 123-18-1° du code du commerce)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
FOSMAX LNG	48 356 960	4 876 282	100,00%	615 610 246	615 610 246	14 538 412		187 249 016	56 180 993	-
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises	180 000	1 278 161	100,00%	1 430 124	1 430 124	-		34 250 690	256 997	-
b) Etrangères										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIERES

Elengy ne dispose pas de valeurs mobilières autres que les titres détenus dans la filiale Fosmax LNG et dans la société Elengy Hub & Expertise. Aucune moins-value ou provision n'a été constatée sur ces titres.